

ÉDUCATION AUX RISQUES DES ENGINS EXPLOSIFS

Analyse du secteur et des besoins: résumé des conclusions et appels à l'action











REMERCIEMENTS

Le Centre international de déminage humanitaire – Genève (GICHD) exprime sa plus profonde gratitude aux personnes et aux institutions qui ont si généreusement collaboré à la réalisation de cette analyse en partageant des informations, des données d'expériences et des commentaires. Cette étude a été menée par Audrey Torrecilla, consultante indépendante, et Matthieu Laruelle, responsable du programme d'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) du GICHD. Sa publication a pu être réalisée grâce au soutien financier du ministère norvégien des Affaires étrangères. Les opinions, constatations et conclusions qu'elle contient ne reflètent pas nécessairement celles du ministère norvégien des Affaires étrangères.

Ce résumé, facile à lire, résume le rapport complet en quelques mots, en se concentrant sur les points essentiels. Reconnaissant que le temps est souvent compté, cette version condensée vise à fournir aux lecteurs les principales conclusions et les appels à l'action d'un seul coup d'œil.

CENTRE INTERNATIONAL DE DÉMINAGE HUMANITAIRE – GENÈVE (GICHD)

ÉDUCATION AUX RISQUES DES ENGINS EXPLOSIFS | Analyse du secteur et des besoins: **résumé** des conclusions et appels à l'action

GICHD, Genève, 2024

©GICHD

Photos de couverture :

En haut à gauche : Conférence sur l'innovation 2023 @GICHD

En haut, au milieu : Certaines sessions d'EREE au Yémen se déroulent dans des salles de classe, des maisons ou, dans ce cas, simplement sous un arbre. Cette photo a été prise lors de la visite du Secrétaire général de DRC. 2021, Mawza - Yémen. DRC. ©Mario Quiñones

En haut à droite : L'atelier du Programme de coopération régionale francophone du GICHD au CPADD. Ouidah, Bénin, 2023.©GICHD

En bas à gauche : Atelier régional EREE avec ARMAC, 2023 ©GICHD

En bas à droite : Visite du GICHD au Cambodge, 2022 @GICHD

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes
Résumé analytique
Plaidoyer, élaboration de politiques et obtention de financements : les éléments essentiels à la promotion de l'EREE
Faire mieux connaître l'EREE au sein des conventions relatives au désarmement
Créer une dynamique de financement en faveur de l'EREE8
Le défi de la localisation
Intégrer l'EREE pour réduire plus efficacement les risques10
Le rôle de l'EREE dans des programmes plus vastes de lutte antimines
Promouvoir l'intégration de l'EREE dans des programmes mondiaux
L'intégration des activités d'EREE à celles d'autres secteurs
Promouvoir l'EREE : ressources, professionnalisation et leadership technique
Ressources et normes disponibles
Promouvoir le renforcement de la professionnalisation
Leadership technique et thématique et orientations17
Avancées et défis en matière de gestion de la qualité et de gestion axée sur les résultats
Questions qu'il reste à résoudre en matière d'évaluation des besoins
Une gestion de la qualité améliorée mais inégale
Normalisation et transparence accrues des systèmes de suivi et d'évaluation
Vers un secteur caractérisé par davantage de collaboration, d'inclusion et d'innovation
Un secteur davantage axé sur la collaboration et la coordination
Une meilleure intégration de la dimension de genre et d'âge, mais pas encore du handicap 24
Un secteur qui s'adapte et qui innove



SIGLES ET ACRONYMES

Autorité nationale de lutte antimines	MAG	Mines Advisory Group
Convention sur les armes à sous-munitions	NEDEX	Neutralisation et destruction des explosifs
Communication pour le changement social et comportemental	NILAM	Norme internationale de l'action contre les mines
Convention sur l'interdiction des mines	NNLAM	Norme nationale de l'action contre les mines
	NTAM	Note technique pour l'action contre les mimes
Centre national de lutte antimines	ODD	Objectifs de développement durable
Enquête non technique	OIM	Organisation internationale pour les migrations
Éducation aux risques des engins explosifs	-	
Gestion axée sur les résultats	PPC	Protection et préparation en cas de conflit
Centre international de déminage humanitaire	S&E	Suivi et évaluation
- Genève	SERA	Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage
Humanity & Inclusion	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Groupe de travail international sur l'éducation aux risques des mines		
	Convention sur les armes à sous-munitions Communication pour le changement social et comportemental Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel Centre national de lutte antimines Enquête non technique Éducation aux risques des engins explosifs Gestion axée sur les résultats Centre international de déminage humanitaire – Genève Humanity & Inclusion Groupe de travail international sur l'éducation	Convention sur les armes à sous-munitions Communication pour le changement social et comportemental Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel NTAM Centre national de lutte antimines Enquête non technique Éducation aux risques des engins explosifs PPC Gestion axée sur les résultats Centre international de déminage humanitaire Genève Groupe de travail international sur l'éducation

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente analyse du secteur de l'éducation aux risques des engins explosifs (EREE) et de ses besoins s'inscrit dans le prolongement d'une précédente étude de fond¹ publiée par le Centre international de déminage humanitaire – Genève (GICHD) en décembre 2019. Elle se penche sur les progrès réalisés au cours des cinq dernières années et alimente la réflexion stratégique de manière à définir au plus près les priorités et programmes à venir. Fondé sur une approche méthodologique diversifiée faisant notamment appel à des enquêtes, des entretiens et des études documentaires, ce rapport expose les résultats et les bonnes pratiques dans des domaines clés et dresse un tableau des avancées réalisées depuis la première étude tout en formulant des recommandations à l'usage des parties prenantes. Ce document est une version condensée du rapport complet, mettant en évidence les principales conclusions et les appels à l'action. Il est conçu pour aider les lecteurs à saisir rapidement les points essentiels et encourager leur adoption.

Le rapport confirme que les efforts de plaidoyer qui ont été entrepris et les avancées politiques qui en ont découlé ont renforcé l'assise de l'éducation aux risques des engins explosifs dans le secteur de la lutte mines et d'autres secteurs. L'EREE est de plus en plus reconnue non seulement comme une réponse immédiate et provisoire face à une situation d'urgence ou au sortir d'un conflit mais aussi comme une solution efficace pour atténuer les risques liés aux engins explosifs en phase de remise à disposition des terres et dans de nombreux contextes, y compris après achèvement des opérations de dépollution. Deux éléments déterminants expliquent cette reconnaissance accrue : les efforts de plaidoyer considérables déployés par l'ensemble des acteurs de l'EREE et l'évolution du contexte mondial, caractérisé par un nombre croissant de conflits. Dans son rapport de 2023 sur l'assistance à la lutte antimines, le Secrétaire général des Nations Unies a souligné le rôle crucial joué par l'EREE dans la protection des civils. Il a également salué le travail accompli par le Groupe consultatif sur l'éducation aux risques des engins explosifs et son rôle essentiel à l'échelle mondiale en matière de collaboration intersectorielle, d'élaboration d'orientations à l'intention du secteur de la lutte antimines et de modèle à suivre par d'autres secteurs.2

Le présent rapport met en lumière les réalisations suivantes :

- L'EREE s'impose de plus en plus comme point de départ de la lutte antimines, gage de la réussite et de l'amélioration des activités de remise à disposition des terres et de l'assistance aux victimes;
- L'EREE est de plus en plus souvent intégrée dans des programmes mondiaux et ceux d'autres secteurs;
- De nouvelles directives et ressources ont contribué à une normalisation et une professionnalisation accrues du secteur de l'EREE;

- Le secteur a fait preuve d'une capacité d'innovation et d'une réactivité remarquables face aux crises et défis récents;
- La prise en compte des questions d'âge et de genre lors de l'élaboration de programmes et de l'établissement de rapports sur l'EREE s'est sensiblement améliorée.

Cette analyse a également permis de recenser un certain nombre de points à améliorer, notamment dans les domaines suivants :

- La mise en œuvre des activités d'éducation aux risques prévues au titre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP) et de la Convention sur les armes à sous-munitions (CASM), ainsi que l'adaptation des dispositifs prévus par ces deux instruments pour concrétiser leurs engagements en matière d'éducation aux risques;
- L'augmentation du financement durable et affecté à des fins précises;
- Un renforcement de l'efficacité des mécanismes de coordination et de collaboration au niveau national;
- Un renforcement des approches intégrées et de leur financement à l'appui de la réduction des risques;
- Un leadership sectoriel et des directives techniques durables;
- Des approches plus sensibles à la diversité et au handicap;
- Une amélioration de la qualité et des systèmes de gestion axée sur les résultats.

¹ GICHD (2019), Explosive Ordnance Risk Education - Sector Mapping and Needs Analysis (en anglais).

^{2 «} Je suis reconnaissant au Groupe consultatif sur l'éducation aux risques des engins explosifs pour le travail accompli et j'encourage la création d'alliances d'organisations similaires afin de mieux faire connaître les interventions d'assistance aux victimes et de veiller à ce que les droits humains et les besoins des victimes d'engins explosifs soient pris en compte plus systématiquement. » Voir Rapport du secrétaire général des Nations Unies (juillet 2023), <u>Assemblée générale des Nations Unies - Assistance à la lutte antimines</u>, p. 7 et 19.

L'un des objectifs premiers de ce rapport est de susciter une réflexion stratégique parmi les parties prenantes de l'EREE en fonction de l'organisation dont elles relèvent, de la mission qui leur incombe et de l'environnement dans lequel elles interviennent, afin de leur permettre de prendre des mesures éclairées. À l'heure où la communauté internationale chargée de la lutte antimines s'apprête à participer à la douzième Assemblée des États parties à la CASM et à la cinquième Conférence d'examen de la CIMAP, ce rapport associe chaque grande conclusion à un appel à l'action précis, à l'adresse des différentes parties prenantes, notamment les donateurs, les opérateurs, les autorités nationales chargées de la lutte antimines et le Groupe consultatif sur l'éducation aux risques des engins explosifs. L'objectif est de relever les défis et de saisir les opportunités qui s'offrent au secteur, de rehausser la visibilité de l'EREE à l'échelle mondiale, d'accroître la qualité de ses interventions et de décupler leur impact.

Dans le cadre de cette analyse, les personnes interrogées ont été invitées à faire part des améliorations qu'elles apporteraient au secteur si elles disposaient d'une « baguette magique », à savoir quelles mesures aux effets positifs immédiats et concrets elles prendraient. Le Cambodge accueillant la cinquième Conférence d'examen de la CIMAP prévue en novembre 2024, un représentant de l'Autorité cambodgienne d'action contre les mines et d'assistance aux victimes a formé le vœu suivant, au caractère inspirant :



« Si j'avais une baguette magique, je ferais en sorte que le rôle crucial de l'EREE soit reconnu partout dans le monde et bénéficie d'un soutien constant et durable. Les populations se verraient rapidement offrir des informations pratiques sur le danger des engins explosifs, ce qui leur donnerait les moyens de s'en prémunir. Mais tout bien considéré, nous n'avons peut-être pas besoin de baguette magique : il nous suffit de redoubler d'efforts pour promouvoir l'EREE et mobiliser des ressources en sa faveur. »







mines et, ces cinq dernières années, elle a bénéficié d'une reconnaissance accrue de la part des pays touchés, des organisations en charge de la lutte antimines, des donateurs et d'autres secteurs (à savoir les secteurs de la protection, de l'éducation et du changement social et comportemental). Elle jouit désormais d'une plus grande reconnaissance non seulement en tant que réponse immédiate et provisoire face à une situation d'urgence ou au sortir d'un conflit, mais aussi en tant que solution efficace pour atténuer les risques liés aux engins explosifs dans toutes sortes de contextes (y compris en cas de contamination résiduelle) et aux cours des différentes phases de remise à disposition des terres (c'est-à-dire au cours de l'enquête non technique, de l'enquête technique et des opérations de dépollution). Bien que des défis subsistent, cette visibilité et cette reconnaissance accrues de l'EREE au niveau mondial, aussi bien sur le plan des politiques que des opérations, sont le résultat d'efforts de plaidoyer menés par de multiples parties prenantes en amont de la quatrième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP), en 2019.

▶ FAIRE MIEUX CONNAÎTRE L'EREE AU SEIN DES CONVENTIONS RELATIVES **AU DÉSARMEMENT**

CONCLUSIONS



Inclure des chapitres spécifiquement consacrés à l'éducation au danger dans les plans d'action sur cinq ans de la CIMAP et de la CASM a eu pour effet de faire de l'éducation aux risques des engins explosifs une composante essentielle de l'action contre les mines. Toutefois, la dynamique amorcée lors de l'adoption de ces plans ne s'est pas forcément maintenue lors des réunions, déclarations et autres événements parallèles organisés dans le cadre de ces conventions. Pour accroître l'attention accordée à l'éducation aux risques, il est essentiel que ces conventions prévoient dans leur mécanisme la désignation d'un coordinateur des actions d'EREE et inscrivent à l'ordre du jour de chacune de leurs réunions un point consacré à l'éducation aux risques. Actuellement, les structures et les mécanismes de ces conventions ne mettent pas suffisamment l'accent sur l'EREE, ce qui se traduit par une représentation limitée dans les réunions officielles et au sein des comités de coordination.

« Le Plan d'action d'Oslo et le Plan d'action de Lausanne ont amené les États parties à accorder une plus grande attention à l'éducation au danger. Il est clairement apparu que l'éducation aux risques ne devait plus simplement s'inscrire dans le prolongement des activités de dépollution et des enquêtes mais devait faire partie intégrante d'approches plus globales. Elle a permis de faire travailler en synergie des États parties, des opérateurs et des acteurs stratégiques à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, de plus en plus d'États accordent une attention accrue à l'éducation au risque et constatent les résultats concrets des actions entreprises. On assiste à une professionnalisation accrue et à une meilleure coordination du secteur. »

Siège d'une organisation internationale

APPELS À L'ACTION

>>

À l'adresse des États parties :

- Rendre compte de manière exhaustive des activités d'éducation aux risques des engins explosifs dans les rapports visés à l'article 7 de la CIMAP et de la CASM ; inclure systématiquement des plans d'EREE détaillés, chiffrés et pluriannuels dans les demandes de prolongation visées à l'article 5 de la CIMAP et à l'article 4 de la CSAM;
- Conserver une section spécifiquement consacrée à l'EREE dans les plans d'action des conventions ;
- Au sein des structures de la CIMAP et de la CASM, nommer un État partie coordinateur ou champion de l'éducation aux risques des engins explosifs afin de maintenir l'élan engagé, de capitaliser sur les réalisations et de suivre les progrès accomplis ;
- Dans l'ordre du jour des réunions, distinguer les activités d'EREE des activités de dépollution, à commencer par la douzième Assemblée des États parties à la CASM (prévue en septembre 2024) et la cinquième Conférence d'examen de la CIMAP (prévue en novembre 2024), afin d'accroître la visibilité de l'EREE et d'encourager une réflexion ciblée;
- Organiser des séances plénières et des événements parallèles et faire des déclarations sur l'éducation aux risques;
- Inclure un but/objectif stratégique en matière d'EREE dans les stratégies nationales de lutte antimines, assorti d'un cadre de résultats.

À l'adresse des donateurs :

- Intégrer des indicateurs spécifiques dans les appels à propositions pour se conformer aux plans d'action des conventions;
- Assurer un suivi des contributions et des progrès réalisés à l'aune des indicateurs figurant dans les plans d'action et établir des rapports à ce sujet.

À l'adresse des opérateurs et des autorités nationales de lutte antimines (ANLAM) :

- Améliorer la communication d'informations au sujet des plans d'action prévus au titre des conventions et de leur mise en œuvre afin de garantir l'adoption de bonnes pratiques et le respect des engagements en matière d'éducation aux risques ;
- Informer régulièrement les diplomates et le personnel des donateurs au sujet de l'EREE;
- Doter les organisations locales et le personnel concernés des compétences voulues en matière de plaidoyer et d'élaboration de politiques au moyen d'initiatives et de programmes de formation.

- Appuyer la diffusion des plans d'action prévus au titre des conventions et leur mise en œuvre ;
- Poursuivre les efforts en matière de plaidoyer et d'élaboration de politiques en vue d'accroître la reconnaissance et la visibilité de l'EREE dans les conventions.

CRÉER UNE DYNAMIQUE DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE L'EREE

CONCLUSIONS



En dépit d'une nouvelle impulsion donnée au secteur de l'EREE depuis 2019, et d'une multiplication des situations d'urgence nécessitant des interventions en matière d'EREE, les financements octroyés au secteur n'ont pas progressé. Pour pallier l'insuffisance de moyens opérationnels, les opérateurs ont fait appel à des stratégies d'optimisation des ressources et à d'autres sources de financement. Il est impératif d'améliorer les stratégies de mobilisation des ressources en faveur des États touchés au moyen de mécanismes prévus au titre de conventions et de plateformes nationales et mondiales adaptées.

« Un point mérite toute notre attention : il faut accroître les financements en faveur de l'EREE. Il est impératif de mettre davantage de compétences et de capacités au service de l'éducation aux risques et de sensibiliser à ses enjeux... Cette question a longtemps été jugée accessoire. À nous de montrer comment mettre en pratique les activités d'EREE, en communiquant par exemple sur des expériences réussies. Je pense - mais cela n'engage que moi, en tant qu'habitant de la ville de Genève – que parmi les nombreux diplomates venus de tous horizons, beaucoup n'ont jamais travaillé dans le domaine de l'action contre les mines. Et je pense que le problème ne vient pas tant du fait que l'EREE n'est pas jugée prioritaire que du fait que ses enjeux ne sont pas suffisamment connus. »

Donateur

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des donateurs :

 Aborder plus régulièrement la question de l'EREE au sein du Groupe de soutien à l'action contre les mines (GSAM);³

- Multiplier les sources de financement prévisible et à long terme afin de garantir la continuité des interventions en matière d'EREE;
- Fixer la part des financements dédié à l'EREE;
- Rendre compte séparément des financements alloués aux activités de dépollution et de ceux alloués à l'éducation aux risques, si possible;
- Envisager d'allouer des financements aux activités d'EREE dans le cadre de programmes de financement plus larges (par exemple relatifs à l'éducation ou à la protection).

À l'adresse des ANLAM:

- Reconnaître le rôle central de l'EREE dans les programmes d'action contre les mines;
- Solliciter une coopération et une assistance en mettant en évidence les progrès accomplis et les besoins recensés au moyen des rapports prévus à l'article 7 de la CIMAP et de la CASM, en fonction de la qualité de membre de tel ou tel pays;
- Tirer parti des approches individualisées prévues par la CIMAP et des mécanismes de coalition de pays prévus par la CASM pour soutenir la mobilisation de ressources en faveur de l'EREE;⁴
- Multiplier les occasions de mobilisation de ressources en réunissant les opérateurs et les donateurs dans le pays concerné.

À l'adresse des opérateurs :

- Étudier d'autres sources de financement auprès des donateurs de l'action contre les mines et d'autres donateurs;
- Témoigner, documents à l'appui, de l'impact des programmes d'EREE auprès d'instances nationales, régionales et mondiales pour soutenir la mobilisation de ressources;
- Prévoir des modules spécifiquement consacrés à la mobilisation de ressources dans les initiatives et les programmes de formation afin d'intensifier les efforts en la matière;
- Renforcer les capacités de mobilisation de ressources des membres du personnel jouant un rôle clé dans le pays et des organisations locales.
- 3 Le GASM vise à coordonner les efforts de lutte antimines à caractère humanitaire déployés par les principaux pays donateurs, à harmoniser les priorités de leurs programmes respectifs de lutte antimines et à renforcer l'appui des donateurs à la lutte antimines dans les zones où elle est la plus urgente. Voir Service de la lutte antimines des Nations Unies, The Mine Action Support Group (MASG) (en anglais).
- 4 Sur le même principe que celui de l'approche individualisée, les coalitions de pays sont des plateformes nationales permettant un dialogue et une collaboration entre États parties, donateurs et opérateurs en vue de se conformer aux obligations de la CASM. Voir unité d'appui à la mise en œuvre de la CASM (2023), Country Coalitions to promote the implementation of the Convention on Cluster Munitions (CCM) (en anglais).

À l'adresse du Groupe consultatif sur l'EREE :

- Déceler et rendre compte de graves déficits de financement et y remédier au moyen d'activités de plaidoyer;
- En collaboration avec le Domaine de responsabilité de la lutte antimines, organiser des réunions régulières avec les donateurs et les États touchés pour échanger sur les progrès réalisés dans le secteur de l'EREE et s'efforcer de résoudre les problèmes de financement ;
- Élaborer des orientations sur la manière de mesurer et de rendre compte des efforts déployés en matière d'EREE:
- Finaliser et faire connaître au plus grand nombre la théorie du changement en matière d'EREE sous la direction du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);
- Soutenir les efforts de développement des capacités en matière de mobilisation de ressources au moyen de directives générales.

LE DÉFI DE LA LOCALISATION

CONCLUSIONS



La localisation est un élément crucial dans la réussite d'initiatives d'EREE durables et prises en main par les communautés. Si l'insuffisance des moyens de financement demeure un obstacle, les acteurs internationaux éprouvent également des craintes liées au sentiment que s'associer à des organisations et des administrations locales pourrait comporter des risques, par exemple sur les plans financier, juridique ou opérationnel, qui compromettraient les processus de transfert de ressources et de capacités nationales.

« La localisation des initiatives sur l'EREE permet d'obtenir la garantie qu'elles répondront bien aux besoins spécifiques des communautés locales, et ce de manière durable. Les donateurs, les agences des Nations Unies et les ONG internationales ont un rôle essentiel à jouer dans l'appui au transfert de connaissances et au renforcement des capacités. »

ANLAM

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des donateurs :5

Voir également OCDE (2017), Localising the response, pp. 8-13 (en anglais)

- Soutenir les projets d'ONG internationales contribuant à la localisation et à l'appropriation nationale;
- Prévoir dans les accords de partenariat des mesures de réduction des risques fondées sur des données probantes;
- Adapter les stratégies de financement pour garantir un soutien à long terme aux processus de localisation;
- Augmenter progressivement le financement direct des organisations locales et nationales;
- Échanger avec d'autres donateurs de bonnes pratiques en matière de financement de la localisation.

À l'adresse des ANLAM :

- Faciliter l'intégration de l'EREE dans les politiques et les systèmes gouvernementaux;
- Encourager et faciliter le renforcement des capacités et le transfert de connaissances des ONG internationales vers les ONG;
- Faire connaître et promouvoir des initiatives locales réussies auprès des instances mondiales afin d'influer sur les processus de localisation.

À l'adresse des opérateurs internationaux :

- Renforcer la gestion des risques par les communautés en leur offrant des formations et des ressources;
- Veiller à ce que les directives et les ressources mondiales soient bien diffusées aux niveaux national et local;
- Renforcer les capacités locales et nationales sur le plan technique et en matière de gestion des projets ;
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de sortie claires pour faire face à des pénuries de financement prévues, en transférant progressivement les processus de prise de décision et de prise en main des ONG internationales aux partenaires nationaux;
- Encourager et favoriser la participation de partenaires locaux à des initiatives mondiales.

- Aider à faire connaître les bonnes pratiques en matière de localisation des activités d'EREE, éléments probants à l'appui;
- Favoriser le « localisme mondialisé » : faire entendre la voix des acteurs locaux auprès des instances mondiales, au cours de manifestations internationales et lors de l'élaboration de directives internationales.



et dans d'autres secteurs :

- Des ANLAM et des opérateurs ont fait état d'un nombre croissant de synergies avec les acteurs en charge des enquêtes non techniques, des opérations de dépollution et de l'assistance aux victimes, l'EREE servant de point de départ fondamental et de catalyseur d'efficacité;
- L'adoption d'approches globales en collaboration avec des secteurs au champ d'action plus vaste, comme ceux de la protection, la santé ou l'éducation, aide à la mise en place de stratégies de réduction des risques visant à lutter contre des comportements à risque délibérés ou contraints impliquant des engins explosifs.

LE RÔLE DE L'EREE DANS DES PROGRAMMES PLUS VASTES DE LUTTE **ANTIMINES**

CONCLUSIONS

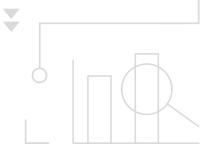


Le secteur est de plus en plus conscient du rôle joué par l'EREE dans l'appui aux opérations d'enquête, de marquage, de dépollution et d'assistance aux victimes, grâce notamment à la relation de confiance qu'elle permet d'établir avec les populations. Intégrer l'EREE a ainsi permis un plus grand nombre de signalements de la présence d'engins explosifs, ainsi qu'une amélioration des opérations de neutralisation et de destruction des explosifs (NEDEX) et des processus relatifs à l'identification et l'orientation des victimes.

Lorsque l'EREE se voit accorder l'attention voulue et octroyer les ressources nécessaires, une solide relation de confiance peut s'établir entre les opérateurs, les ANLAM et la population. En Bosnie-Herzégovine par exemple, les activités d'EREE ont aidé à redonner confiance aux habitants s'agissant de l'utilisation sans danger des terres dépolluées, d'où une plus grande collaboration et un soutien plus important aux opérations de déminage en cours.

« Issu du secteur de la neutralisation et de la destruction des explosifs, je me suis rendu compte que j'avais tort de penser que l'EREE jouait un rôle secondaire. Il me semble qu'on n'a jamais admis son importance vitale, y compris au niveau opérationnel. Aujourd'hui, il est évident pour moi que l'EREE remplit une fonction très précise : c'est une activité utile, à mettre en place d'emblée, car elle produit immédiatement des effets, contrairement à l'élimination des engins explosifs sur le terrain, qui demande beaucoup de temps et d'argent. Cette évolution peut aussi s'expliquer par un changement de perspective chez les donateurs. Il semble qu'ils s'y intéressent davantage depuis deux ou trois ans... De fait, il est plus facile de financer des activités d'EREE que de contribuer à des activités de dépollution de grande ampleur ».

Siège d'une ONG internationale



APPELS À L'ACTION



À l'adresse des donateurs :

• Accorder la priorité au financement d'approches intégrées de la lutte antimines, tout en veillant à ce que des financements adaptés soient spécifiquement octroyés à l'EREE afin de maintenir la qualité et la portée des opérations.

À l'adresse des opérateurs/ANLAM :

- Poursuivre la mise en œuvre d'approches intégrées portant sur l'EREE/la remise à disposition des terres/ l'assistance aux victimes;
- Doter les équipes polyvalentes, les équipes NEDEX et les équipes en charge de l'assistance aux victimes de compétences et de connaissances en EREE afin qu'elles puissent les appliquer de manière ponctuelle ou plus systématique sur le terrain;
- Veiller à ce que les activités d'EREE dispensées par les équipes polyvalentes, les équipes NEDEX et les équipes en charge de l'assistance aux victimes fassent régulièrement l'objet d'un contrôle qualité;
- Développer les capacités des équipes en charge de l'EREE à l'assistance aux victimes (identification, collecte de renseignements et orientation des victimes);
- Documenter et faire connaître les expériences réussies en matière d'approches intégrées pour favoriser la mobilisation de ressources;
- Faire connaître au secteur les bonnes pratiques en matière d'approches intégrées pour aider à améliorer la réduction des risques de comportements dangereux délibérés ou contraints;
- Normaliser et conceptualiser des approches intégrées afin de rationaliser les activités d'EREE au sein des organisations et de les associer concrètement à d'autres formes d'assistance.

- Promouvoir l'adoption d'approches globales et intégrées auprès des instances compétentes à l'aide d'études de cas concrets;
- Contribuer à l'élaboration de directives mondiales sur les approches intégrées et la réduction concrète des risques dans la lutte antimines.

▶ PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DE L'EREE DANS DES PROGRAMMES **MONDIAUX**

CONCLUSIONS



L'Action n°28 du Plan d'action d'Oslo et l'Action n°27 du Plan d'action de Lausanne appellent à une intégration plus poussée de l'éducation aux risques dans des initiatives de plus grande ampleur menées dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement, des droits de l'homme, de l'environnement, de la protection et de l'éducation. Pour ce faire, il convient cependant d'améliorer la compréhension mutuelle entre ces secteurs et le secteur de l'EREE; Il impotte également d'engager un dialogue aux niveaux mondial, régional et national, et d'intensifier les efforts de plaidoyer.

« Mettre l'accent sur la protection est très important à nos yeux. Si l'EREE peut permettre d'épargner des victimes d'engins d'explosifs et d'armes parmi les habitants des zones touchées, les activités d'éducation aux risques sont tout aussi importantes que les activités de déminage ».

Donateur



« Pour faire face à la diminution des financements, la solution est d'intégrer l'EREE dans des approches plus globales. Mais lorsque nous le faisons, il arrive que des donateurs reviennent vers nous pour nous dire que si cela convient à d'autres donateurs, ce n'est pas leur cas. Nous devons faire changer les mentalités, promouvoir des approches intégrées auprès des donateurs et intégrer ce point dans notre stratégie de plaidoyer ».

ONG internationale, Afrique de l'Ouest

- Recueillir et faire connaître au plus grand nombre des exemples concrets d'approches intégrées pour inciter à les reproduire et les mettre en avant dans le cadre d'activités de plaidoyer;
- Poursuivre la mise en œuvre et la présentation d'approches mêlant EREE et préparation et protection en cas de conflit (PPC) et insister sur leur importance en cas d'utilisation d'armes explosives en zones peuplées (EWIPA);
- Multiplier les synergies opérationnelles et globales entre l'EREE et d'autres programmes de protection;
- Mettre en avant l'EREE lors de la conférence annuelle du Global Protection Cluster pour favoriser la création de synergies réelles ;
- Renforcer la collaboration avec d'autres domaines de compétence et groupements.

À l'adresse du Groupe consultatif sur l'EREE :

- Soutenir et intensifier les efforts de plaidoyer et en matière d'intégration de l'EREE dans les programmes mondiaux, en sus des conventions;
- Contribuer à rendre compte d'expériences réussies d'intégration concrète de l'EREE dans des programmes mondiaux et d'autres secteurs ;
- Veiller à ce que le Groupe consultatif sur l'EREE remette régulièrement des rapports et présente des décisions et des notes d'orientation au Domaine de responsabilité de la lutte antimines pour communication au Global Protection Cluster, conformément à son mandat.

L'INTÉGRATION DES ACTIVITÉS D'EREE À CELLES D'AUTRES **SECTEURS**

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des opérateurs/des agences de l'ONU/du Domaine de responsabilité de la lutte antimines:

• Trouver des possibilités d'intégrer l'EREE dans des programmes plus vastes (droits de l'homme, réduction des risques de catastrophe, éducation en situation d'urgence, objectifs de développement durable (ODD) et programme Femmes, paix et sécurité);

CONCLUSIONS



L'intégration des activités d'EREE à celles d'autres secteurs répond à plusieurs objectifs : dispenser une éducation aux risques avec moins de ressources, élargir la portée des activités d'EREE et proposer des alternatives aux comportements à risque délibérés ou contraints. Il conviendrait d'intensifier les efforts en matière de plaidoyer, de mobilisation de ressources et de coordination pour favoriser et renforcer les partenariats et les synergies.



« L'EREE nous permet de répondre à d'autres besoins qui ne sont pas nécessairement pris en compte dans la lutte antimines... Elle favorise l'adoption d'alternatives aux comportements à risque ».

ONG internationale, Moyen-Orient



« Nous œuvrons dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe mais aussi dans celui de la protection, deux secteurs parfaitement propices à l'intégration de l'EREE. Nous traitons également de la violence fondée sur le genre, des guestions liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que de la santé et de la nutrition. Nous n'avons pas dit à nos donateurs actuels que nous intégrions l'éducation aux risques, mais nous recensons les bénéficiaires d'activités d'EREE et en rendons compte au secteur.».

Organisation locale, Nigeria

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des donateurs :

- Intégrer l'EREE dans des programmes de financement d'actions plus vastes ne relevant pas spécifiquement de la lutte antimines pour en faire une règle plutôt qu'une exception;
- Veiller à ce l'EREE se voie octroyer un financement spécifique dans le cadre de programmes de financement plus larges;
- Encourager la constitution de groupements entre parties prenantes de la lutte antimines et parties prenantes extérieures au secteur afin de favoriser la création de synergies au niveau opérationnel et la gestion des connaissances.

À l'adresse des autres secteurs :

- Intégrer des cours en ligne sur l'EREE au sein de communautés de pratique et de centres de ressources et des séances de formation au sein des organisations afin de faire mieux connaître l'EREE;
- Participer dans les différents pays aux groupes de travail sur l'EREE et/ou au Domaine de responsabilité de la lutte antimines afin de favoriser la collaboration;

- Inviter les opérateurs spécialisés en EREE et les ANLAM à prendre part à des domaines de responsabilité dépassant le simple cadre de la lutte antimines (à savoir protection de l'enfance, logement, terre et propriété, ou encore violence fondée sur le genre) ou à des réunions de coordination de groupes thématiques (protection, santé, éducation, etc.);
- Mettre au jour des synergies opérationnelles avec l'EREE et les encourager.

À l'adresse des opérateurs/ANLAM :

- Encourager la création de partenariats entre opérateurs spécialisés en EREE et parties prenantes des secteurs des migrations, de l'éducation, de la santé, de la réduction des risques de catastrophe et de la protection, sur le modèle de la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations;
- Étudier différentes possibilités en matière d'intégration et de création de synergies, notamment en ce qui concerne les approches transfrontalières et régionales;
- Inviter les parties prenantes de secteurs connexes (migrations, éducation, protection) à participer au Domaine de responsabilité de la lutte antimines et/ou à des groupes de travail sur l'EREE et à rejoindre des groupes œuvrant dans le domaine de la protection;
- Créer des modalités d'accréditation et de certification adaptées permettant à des secteurs plus larges d'intégrer l'EREE tout en répondant aux exigences minimales de qualité.

- Appuyer les activités de sensibilisation et de mobilisation de ressources en faveur de l'intégration de l'EREE dans des secteurs plus vastes ;
- Aider à documenter et faire connaître les expériences réussies d'intégration de l'EREE dans des secteurs plus larges;
- Garantir la participation d'acteurs des secteurs de la protection, des migrations, de l'éducation et de la santé au Groupe consultatif sur l'EREE et/aux groupes de travail compétents, en fonction des besoins et des opportunités qui auront été recensés;
- Se concerter avec le Domaine de responsabilité de la lutte antimines pour mettre au jour les opportunités communes d'intégration de l'EREE dans les secteurs de la protection et de l'éducation, mais aussi entre d'autres secteurs et domaines de responsabilité.



► RESSOURCES ET NORMES DISPONIBLES

CONCLUSIONS



Globalement, on constate au sein des organisations une amélioration de l'accessibilité, de la communication d'information et de l'utilisation des ressources disponibles. Toutefois, leur élaboration, leur diffusion et leur utilisation sont inégales, en particulier chez les organisations et administrations nationales qui se heurtent à des obstacles pour accéder et contribuer à l'ensemble des ressources.



« Pour accéder aux ressources et nous tenir à jour, nous consultons régulièrement les sites Internet du GICHD et des Normes internationales de l'action contre les mines (NILAM). Nous communiquons les informations utiles lors des réunions de coordination avec les opérateurs et comparons les nouvelles directives aux situations que nous rencontrons sur le terrain. Pour ce qui est de leur mise en œuvre, nous adaptons d'abord les nouvelles NILAM aux Normes nationales de l'action contre les mines (NNLAM). Les dernières normes relatives à l'EREE ont été révisées en 2022, dans le cadre d'un atelier organisé au niveau local en présence de tous les partenaires. Les NNLAM ont ensuite été validées par la commission nationale ».

Autorité nationale de lutte antimines (ANLAM)/Centre national de lutte antimines (CNLAM)



« Je suis au courant des ressources disponibles en matière d'EREE parce que je suis inscrit sur la liste de diffusion mondiale de l'IMREWG et que je reçois les informations à ce sujet. C'est aussi le cas de l'ANLAM. En cas de ressources utiles, l'ANLAM ou nous-mêmes les communiquons au Groupe de travail technique sur l'EREE. S'il convient d'aborder des questions de fond majeures, nous le faisons. Le partage d'informations, c'est une chose... l'institutionnalisation et la mise en œuvre, ç'en est une autre ».

Agence des Nations Unies, Vietnam

APPELS À L'ACTION

À l'adresse des ANLAM



• Simplifier les procédures de modification des NNLAM s'agissant de mises à jour mineures de manière à rendre la révision plus rapide et plus efficace.

À l'adresse du secteur (opérateurs, ANLAM et organismes de soutien) :

- Dresser des listes de contrôle détaillées présentant les principales modifications apportées aux NILAM afin de faciliter la révision des NNLAM;
- Mettre en commun les ressources aux niveaux mondial, régional et national pour traduire des documents clés;
- Rédiger une synthèse des différentes ressources présentant les principaux éléments à retenir et établir des listes de contrôle dans plusieurs langues;
- Mettre en place un centre de documentation mondial sur l'EREE et le rendre plus accessible de manière à pouvoir partager des contenus créés en collaboration;
- Communiquer régulièrement au sujet des ressources et des directives existantes dans le cadre de communautés de pratique et au moyen de séminaires en ligne ou d'ateliers, et encourager les organisations locales et nationales à les adopter;
- Créer des communautés de pratique au niveau national ou régional à l'intention des ANLAM et des organisations locales afin de faciliter les débats, l'échange d'informations et le partage de bonnes pratiques propres à un contexte donné.

- Encourager la création de ressources et de directives pratiques/concises à partir des besoins recensés, sous la direction de membres du Groupe consultatif sur l'EREE dans le cadre de groupes de travail;
- Superviser l'utilisation et la mise en pratique des ressources au moyen d'enquêtes régulières auprès des parties prenantes à l'EREE;
- Promouvoir et diffuser les ressources grâce aux instances compétentes et à l'occasion de manifestations pertinentes (EORE Hour, etc.);
- Appuyer et promouvoir la transformation du Groupe de travail international sur l'éducation aux risques des mines (IMREWG), créé par l'UNICEF, en une communauté de pratique pleinement opérationnelle.



PROMOUVOIR LE RENFORCEMENT **DE LA PROFESSIONNALISATION**

CONCLUSIONS



Si l'expertise en dépollution et en neutralisation et destruction des explosifs était autrefois au cœur de la lutte antimines, la place et l'importance de l'EREE dans ce secteur ne cessent de grandir. Les parties prenantes font état d'une professionnalisation accrue dans le domaine de l'EREE, imputable à l'adoption de nouvelles ressources et de normes actualisées par les organisations, à la révision des programmes de formation à l'EREE par les opérateurs, à l'amélioration de l'accès aux opportunités de développement des capacités des professionnels de l'EREE et à la normalisation en cours des compétences en EREE.



« On a longtemps pensé, notamment parmi les techniciens en charge des opérations de dépollution, que l'EREE ne présentait pas un grand intérêt. Or aujourd'hui, on se rend compte qu'il s'agit d'une activité technique et qu'il faut avoir de solides connaissances, savoir comment s'y prendre et communiquer avec les habitants, etc... On accorde plus d'importance désormais à la qualité et à l'aspect technique de l'EREE ».

ONG internationale, Afrique de l'Est

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des ANLAM :

 Insister sur le rôle de la certification et de l'accréditation afin de renforcer les capacités techniques, de maintenir la qualité de la prestation d'activités d'EREE et de garantir le respect des normes et les principes humanitaires;

- En cas d'adoption en 2025 :
 - » Adapter le Protocole d'essai et d'évaluation des compétences en EREE aux contextes locaux et normaliser les exigences au niveau national;
 - » Appuyer la mise en œuvre du Protocole d'essai et d'évaluation au moyen de modules de gestion de la formation adaptés et de procédures d'accréditation pour garantir la cohérence et la qualité des activités d'EREE.

À l'adresse du secteur (y compris les opérateurs, les ANLAM et d'autres organisations):

- Élaborer des outils d'auto-évaluation, par exemple des enquêtes anonymes, afin de déceler les lacunes en matière de connaissances à l'intérieur des programmes et d'y remédier dans les futurs plans de développement professionnel;
- Proposer dans d'autres régions des formations générales, à l'image du module de formation sur l'EREE proposé tous les ans à Spiez, en Suisse, par l'UNICEF, afin que les organisations nationales et l'ensemble du personnel à tous les niveaux puissent en bénéficier;
- Mettre en œuvre des pratiques améliorées en matière de suivi et d'évaluation pour que les connaissances et les compétences récemment acquises soient bien appliquées au terme de la formation, en dépassant les simples critères d'évaluation pré et post-formation;
- Veiller à ce que les cadres ménagent des plages horaires spécifiques pour que leurs collaborateurs puissent suivre les formations à l'EREE en ligne ou en présentiel et participer à des ateliers de renforcement des capacités;
- Élaborer des modules de gestion de la formation et des plans de développement professionnel adaptés aux Protocole d'essai et d'évaluation des compétences en EREE.

- Continuer d'appuyer l'élaboration et l'adoption du Protocole d'essai et d'évaluation des compétences en EREE;
- S'efforcer de soutenir l'adoption de ces normes en élaborant, le cas échéant, de nouvelles orientations.



► LEADERSHIP TECHNIQUE ET THÉMATIQUE ET ORIENTATIONS

CONCLUSIONS



L'évolution du secteur de l'EREE vers une plus grande professionnalisation, et la mise en place d'une organisation autonome articulée autour de services spécialisés et du Groupe consultatif sur l'EREE, témoignent de l'adoption d'un modèle efficace capable de promouvoir l'EREE en s'appuyant sur un leadership technique et un travail en collaboration. Pour accroître son efficacité et mieux répondre aux besoins actuels et futurs, il importe que le secteur fasse preuve d'un solide leadership technique et thématique.

« Les défis complexes de l'EREE exigent une attention continue et un effort concerté. Pour que l'EREE reste en tête des priorités des programmes d'envergure mondiale, régionale et nationale, rassembler différents acteurs autour d'une même table pour échanger et collaborer, et faire avancer le domaine de l'EREE, il est indispensable de faire preuve d'un solide leadership technique et thématique. Cette volonté commune sert de force motrice à notre secteur et alimente notre capacité à innover, à nous professionnaliser, à nous adapter et à répondre aux situations d'urgence. »

Siège d'une ONG internationale

APPELS À L'ACTION :

À l'adresse des ANLAM :



Simplifier les procédures de modification des NILAM s'agissant de mises à jour mineures de manière à rendre la révision plus rapide et plus efficace.

À l'adresse du secteur (y compris les opérateurs, les ANLAM et les organisations de soutien) :

- Assurer un leadership thématique dans des domaines de compétence spécifiques et obtenir des résultats qui profitent au secteur;
- Tirer parti de l'expertise et de l'expérience de chaque organisation pour soutenir les efforts de plaidoyer et d'élaboration de politiques aux niveaux mondial et national.

- Élaborer une feuille de route pour accorder la priorité aux domaines clés nécessitant des ressources/ orientations sur la base de l'analyse réalisée;
- Appuyer la recherche de compétences utiles en dehors du secteur de la lutte antimines pour soutenir les initiatives en matière d'EREE;
- Soutenir la création de groupes de travail ad hoc chargés de répondre aux besoins du secteur en s'appuyant sur le savoir-faire des acteurs de l'EREE et de tiers ;
- Promouvoir et diffuser les ressources grâce aux instances compétentes et à l'occasion de manifestations pertinentes (EORE Hour, etc.).

AVANCÉES ET DÉFIS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA QUALITÉ ET DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Comme énoncé dans la NILAM 07.12, la gestion axée sur les résultats (GAR) intègre la gestion de la qualité afin de garantir que les exigences ont été clairement définies de manière à conduire à une amélioration continue grâce à des boucles de rétroaction fondées sur des résultats réels. Il incombe aux parties prenantes à l'EREE de s'assurer que les systèmes de gestion de la qualité sont conformes aux exigences du point n°10 de la NILAM 12.10 sur le suivi et l'évaluation.⁶ Pour améliorer les activités d'EREE, il est essentiel que les systèmes de gestion de la qualité comprennent des mécanismes de suivi, d'évaluation et de retour d'information réguliers.

Cette approche est vivement recommandée au sein du système des Nations Unies et chez les donateurs.⁷ Les opérateurs emploient souvent les notions de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (SERA) pour définir les cadres prescrits en matière d'évaluation et d'ajustement de la qualité des interventions tout au long des cycles des projets.8 Ces dernières années, des progrès substantiels ont été réalisés en matière de gestion de la qualité dans le secteur de la lutte antimines, ce qui s'est traduit par un regain d'attention envers le suivi de la qualité de l'EREE, des progrès en matière de mise en œuvre et des résultats concrets. Toutefois, les parties prenantes sont d'avis qu'il convient de renforcer continuellement les processus d'évaluation des besoins, lesquels jouent un rôle essentiel s'agissant de l'efficacité de la gestion de la qualité et de la gestion axée sur les résultats. Qui plus est, évaluer l'incidence de l'EREE et en décrire précisément les résultats demeure un défi pour le secteur. L'UNICEF, en collaboration avec le Groupe consultatif sur l'EREE, élabore actuellement une théorie du changement complète à l'intention du secteur afin de consolider les avancées dans le domaine de l'EREE, documenter de manière systématique l'incidence des interventions et combler les lacunes sur des points non abordés par la théorie du changement appliquée à l'ensemble du secteur.

- 6 NILAM 12.10, Amendement 3, Éducation aux risques des engins explosifs (septembre 2020).
- 7 ITAD (2022), A Sector-Wide Theory of Change for Mine Action and User Guide (en anglais).
- 8 GICHD (2023), Cours avancé en ligne sur l'EREE

20

Tow

clus

▶ QUESTIONS QU'IL RESTE À RÉSOUDRE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION **DES BESOINS**

CONCLUSIONS



Si les méthodes d'évaluation des besoins doivent se conformer aux exigences prescrites au point 5 de la NILAM 12.10 pour améliorer l'efficacité de l'EREE, des difficultés persistent en ce qui concerne l'accès aux données, la transparence et l'adoption d'approches participatives. Ces problèmes ont une incidence sur la capacité du secteur à établir des priorités et à planifier des interventions de manière efficace.

« Dans certains pays, nous avançons à l'aveugle en termes d'EREE. Les programmes que nous mettons en œuvre n'ont aucune idée des types d'accidents liés aux engins explosifs qui se sont produits ni du profil des victimes. Nous n'avons pas accès à ces données. De même, les comportements à risque délibérés sont mal cernés et ne sont pas suffisamment pris en compte dans les évaluations des risques II convient de revoir en profondeur le cadre de référence et de systématiser son utilisation. »

Siège d'une ONG internationale



« S'agissant de l'analyse des besoins, nous autres donateurs nous voyons rarement remettre des rapports détaillés sur l'origine des accidents, sur ce que faisaient les victimes au moment de l'accident, ni sur les groupes de personnes ou les types d'engins concernés... Il importe de définir des approches à la lumière de données factuelles de manière à proposer des activités d'éducation au risque sur mesure. »

Donateur

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des donateurs :

• Allouer des fonds à la réalisation d'évaluations complètes des besoins, y compris la collecte et l'analyse des données, qui sont indispensables à l'élaboration et à la mise en œuvre efficaces de projets d'EREE;

Faire de l'évaluation des besoins un élément fondamental/une exigence pour l'obtention de financements, en reliant les besoins recensés et objectifs du projet proposé dans les outils d'évaluation des propositions/notes de synthèse.

À l'adresse du secteur (y compris les opérateurs, les ANLAM et les organisations de soutien) :

- Mettre en œuvre des pratiques transparentes sur le partage des données et encourager des méthodes participatives à tous les niveaux opérationnels ;
- Accroître la transparence dans le partage des données sur les victimes et les risques afin de faciliter une meilleure analyse et une priorisation des groupes cibles;
- Organiser des tables rondes pour permettre des discussions sur des recommandations pratiques formulées à partir de l'analyse des besoins afin étayer l'élaboration des programmes d'EREE;
- Concevoir et diffuser des outils simplifiés et adaptés à la situation pour l'évaluation des besoins, en intégrant des sources de données qualitatives et en garantissant une participation communautaire afin d'atténuer la lassitude liée aux enquêtes ;
- Élaborer et promouvoir des protocoles normalisés pour la surveillance des blessures et l'évaluation des besoins afin d'améliorer la fiabilité des données et la confiance dans les processus de planification;
- Mettre en place des mécanismes de réévaluation régulière, en particulier en cas de contexte instable ;
- Favoriser la coopération régionale en matière de collecte et d'analyse des données afin de renforcer la planification fondée sur des données probantes et l'établissement des priorités par-delà les frontières ;
- Allouer des ressources spécifiques pour la réalisation d'analyses préliminaires et finales approfondies en soulignant leur importance dans l'adaptation des activités visées dans le programme d'EREE pour maximiser les effets.

À l'adresse du Groupe consultatif sur l'EREE :

• Soutenir l'élaboration d'outils d'évaluation et de directives afin d'accroître la cohérence et l'efficacité des opérations d'évaluation des besoins en fonction des contextes opérationnels.



UNE GESTION DE LA QUALITÉ AMÉLIORÉE MAIS INÉGALE

CONCLUSIONS



La gestion de la qualité dans le secteur de l'EREE se heurte à de nombreuses difficultés découlant de l'éclectisme des méthodes et des pratiques utilisées dans ce domaine. Il convient d'appliquer des protocoles normalisés en matière d'assurance qualité et de contrôle de la qualité dans tous les programmes d'EREE.

« Les procédures de gestion de la qualité ont évolué. Au début de mon activité, nous partions du principe qu'il suffisait d'exposer la situation pour que les gens comprennent. Nous tenions à ce que nos formations soient irréprochables, qu'elles fassent l'objet d'une accréditation, et nous laissions le personnel qualifié se débrouiller et animer des sessions auprès des communautés. Aujourd'hui, l'assurance qualité est plus présente, tout comme le contrôle de la qualité ; des superviseurs se rendent régulièrement auprès des équipes, leur donnent leur avis, les aident à apprendre et à progresser ».

ONG internationale, Ukraine

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des ANLAM:

- Élaborer des processus d'accréditation simplifiés et accessibles pour les organisations locales afin de faciliter les interventions d'urgence en matière d'EREE;
- Adapter les NILAM en matière de gestion de la qualité et promouvoir et veiller au respect des NNLAM sur ces questions.

À l'adresse du secteur (y compris les opérateurs, les ANLAM et les organisations de soutien):

- Rendre les procédures en matière d'assurance qualité/contrôle de la qualité plus transparentes et explicites afin d'éviter toute interprétation subjective et de normaliser la collecte des données ;
- Améliorer le développement des capacités des ANLAM/CNLAM de sorte qu'ils puissent effectuer régulièrement des évaluations de l'assurance qualité et contrôler efficacement la qualité de l'EREE;
- Faire en sorte que les procédures de gestion de la qualité restent aux mains des autorités locales et des structures communautaires afin d'en assurer la pérennité une fois le projet terminé
- Promouvoir la collaboration entre les équipes en charge de l'EREE et les équipes en charge des activités de suivi et d'évaluation (S&E)/de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (SERA) afin d'intégrer l'assurance qualité dans des cadres de gestion de projet plus larges;
- Intégrer davantage l'enquête non technique et l'assurance qualité de l'EREE afin de réduire les coûts et d'accroître la capacité d'assurance qualité en interne:
- Renforcer l'assurance qualité par des tiers provenant d'autres secteurs, le cas échéant.

NORMALISATION ET TRANSPARENCE ACCRUES DES SYSTÈMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

CONCLUSIONS



Le secteur de l'EREE a fait des progrès substantiels grâce à l'adoption de systèmes de suivi et d'évaluation plus transparents, efficaces et normalisés. D'autres améliorations devront néanmoins être apportées pour garantir une mise en œuvre homogène et le renforcement des capacités locales, et pour mettre au point un système d'évaluation des résultats harmonisé dans différents contextes et à différents niveaux d'intervention.

« Inutile de demander si l'EREE est profitable aux populations. L'éducation, au même titre que la prévention sanitaire, font une réelle différence, c'est prouvé. La vraie question est de savoir quels moyens vous employez, et si vous proposez des prestations de qualité. »

Siège d'une ONG internationale



« S'agissant de l'évaluation de l'EREE, les lignes bougent peu à peu. La question qui se pose est de savoir si nous souhaitons que nos partenaires rendent compte de leurs interventions en termes de résultats ou en termes d'impact. Il est généralement admis qu'il est difficile de mesurer l'impact d'un projet. Il est impossible d'affirmer que seule l'EREE a contribué à réduire les risques et en réalité, là n'est pas important. Beaucoup de nos partenaires sont satisfaits du financement que nous offrons parce que nous sommes satisfaits de la souplesse de nos accords quant aux méthodes qu'ils choisiront pour atteindre leurs objectifs en termes d'impact. Nous sommes confiants dans la manière de procéder. Nous avons essayé de plaider en faveur d'une plus grande souplesse et d'un financement pluriannuel, ce qui est important en matière d'EREE ».

Donateur

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des donateurs :

- Aligner les indicateurs et les cadres de suivi et d'évaluation sur les indicateurs du Plan d'action de Lausanne et du futur Plan d'action de Siem Reap⁹, ainsi que sur la théorie du changement applicable à l'EREE;
- Allouer des ressources/un financement spécifiques en faveur du suivi et de l'évaluation de l'EREE.

À l'adresse des opérateurs/ANLAM :

- Standardiser les indicateurs et les cadres de S&E utilisés par les donateurs afin de favoriser l'établissement de rapports homogènes et comparables;
- Élaborer des directives et des outils de S&E standardisés pour améliorer l'uniformisation des différentes projets d'EREE au moyen d'orientations claires et accessibles au sein d'une même organisation;
- Encourager la collaboration entre les organisations internationales, les partenaires locaux et les communautés afin d'harmoniser les systèmes et les pratiques de S&E;

- Mettre en place des dispositifs permettant de recueillir et d'intégrer les réactions des communautés touchées dans les procédures de S&E;
- Renforcer les capacités locales en matière de S&E au moyen de formations et d'un soutien au personnel et aux partenaires locaux;
- Faire appel à l'intelligence artificielle, à la réalité augmentée et à d'autres technologies de pointe pour innover au niveau des pratiques de S&E;
- Intégrer les idées en provenance d'autres secteurs et des médias pour adapter les approches et les indicateurs de mesure en matière de S&E;
- Améliorer ses propres capacités d'analyse des données en renforçant les compétences en vue d'une meilleure analyse des données et d'un retour d'information en temps utile de manière à pouvoir adapter les programmes;
- Faire appel à des dispositifs mobiles et créer des tableaux de bord pour collecter les données et assurer le suivi des informations en temps réel;
- Partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience entre organisations pour améliorer le S&E en encourageant l'échange de connaissances;
- Consacrer des ressources à l'évaluation de l'EREE afin de rendre compte des résultats/de l'impact des interventions, éléments probants à l'appui.

- Appuyer l'élaboration d'outils généraux de S&E pratiques et standardisés qui puissent être adaptés en fonction des contextes opérationnels;
- Finaliser et diffuser la théorie du changement à l'échelle du secteur de l'EREE sous la direction de I'UNICEF;
- Réviser la théorie du changement à l'échelle du secteur en vigueur afin de pouvoir rendre compte de manière adéquate des résultats de l'EREE en collaboration avec les donateurs, afin d'éviter toute fragmentation des efforts;
- Encourager les donateurs à adopter des cadres de S&E plus standardisés pour rendre les rapports et les évaluations plus uniformes.

La cinquième Conférence d'examen de la CIMAP qui se tiendra à Siem Reap, au Cambodge, du 25 au 29 novembre 2024, adoptera trois grands documents de fond : 1) une étude présentant l'état d'avancement de la mise en œuvre, 2) le plan d'action de Siem Reap-Angkor pour les années 2025 à 2029 et 3) une déclaration politique.



Ces dernières années, le secteur de l'EREE a progressé dans l'amélioration de la coordination et de la collaboration, dans l'intégration de la dimension de genre et d'âge, et dans l'adoption d'approches innovantes, les conflits récents ayant servi de catalyseurs. Il reste néanmoins des défis à relever pour mettre en place une coordination des opérations adaptée au niveau national, faire des avancées concrètes en matière d'inclusion de la diversité et du handicap, et favoriser une innovation efficace.

UN SECTEUR DAVANTAGE AXÉ SUR LA COLLABORATION ET LA COORDINATION

CONCLUSIONS



La collaboration et la coordination au sein du secteur se sont considérablement améliorées ces cinq dernières années. Les parties prenantes ont insisté sur la nécessité et l'utilité de travailler en collaboration aux niveaux mondial, régional et national afin de mettre en commun les ressources, le savoir-faire et les connaissances, de favoriser la réalisation d'objectifs communs et de répondre efficacement aux situations d'urgence.

« Ce qui fait la différence du Groupe consultatif sur l'éducation aux risques des engins explosifs, c'est qu'il travaille sous forme de coalition et qu'il réunit les nouvelles connaissances et les ressources clés disponibles sur notre page web. Nous parlons d'une seule voix lors des réunions de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions et faisons des déclarations communes ... C'est comme un groupe de réflexion où l'on réfléchirait de manière plus stratégique. Aujourd'hui, si un donateur, un État partie ou une agence des Nations Unies souhaite obtenir une recommandation ou rencontre un problème sur un sujet spécifique, il/elle frappe à la porte du Groupe consultatif. »

Agence des Nations Unies, membre principal du Groupe consultatif sur l'EREE

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des donateurs :

- Renforcer l'appui aux initiatives visant à favoriser la coordination et la collaboration, en particulier dans les situations d'urgence et dans le cadre de projets transfrontaliers;
- Privilégier un financement pluriannuel des plateformes de coordination et d'autres plateformes collaboratives afin de permettre une planification prospective et des stratégies de sortie claires;
- Définir clairement les résultats attendus en matière de coordination et de collaboration avec les partenaires afin de suivre les progrès accomplis.

À l'adresse du Domaine de responsabilité de la lutte antimines :

- Continuer à plaider en faveur d'un financement pluriannuel des plateformes de coordination afin de favoriser la réalisation d'objectifs communs à plus long terme;
- Doter les coordinateurs nationaux d'outils et de compétences non techniques afin de favoriser le soutien opérationnel et un travail en collaboration au niveau national;
- Promouvoir des démarches collaboratives par le biais de groupes de travail techniques sur l'EREE et d'équipes spéciales axées sur les résultats ;
- Travailler en collaboration avec les autorités et les parties prenantes d'autres secteurs afin de soutenir les opérations et les approches intégrées ;
- Soutenir d'autres initiatives de coordination au niveau national et régional et mettre en œuvre des stratégies de sortie claires.

À l'adresse du secteur des opérateurs/ANLAM :

- Participer à des plateformes de collaboration et de coordination traitant de l'EREE;
- Prévoir du temps et des ressources pour participer activement aux mécanismes de coordination et de collaboration, y compris pour produire des résultats ;
- Participer à la coordination intersectorielle pour déceler et promouvoir les synergies.

- Poursuivre le travail en collaboration axé sur l'obtention de résultats et la réalisation d'objectifs communs clairement définis;
- Plaider en faveur d'un financement pluriannuel des plateformes de coordination afin de favoriser la réalisation d'objectifs communs à plus long terme ;
- S'appuyer sur les recommandations tirées de l'analyse pour identifier et définir les domaines prioritaires afin de soutenir le secteur;
- Renforcer les liens avec le Domaine de responsabilité de la lutte antimines et promouvoir une démarche collaborative.



▶ UNE MEILLEURE INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE ET D'ÂGE, MAIS PAS ENCORE DU HANDICAP

CONCLUSIONS



Le secteur a progressé s'agissant de l'élaboration de programmes et de comptes rendus intégrant la dimension de genre et d'âge. Le handicap, en revanche, reste délaissé, en raison d'idées fausses, d'une collecte de données et d'une évaluation des besoins insuffisantes, et faute d'orientations pratiques en matière d'EREE.



« Il me semble que l'éducation aux risques est l'un des domaines dans lesquels la guestion de l'intégration de la dimension de genre est primordiale et où les femmes ont toute leur place, y compris dans des régions sensibles sur le plan culturel. Il reste encore un long chemin à parcourir pour parvenir à l'égalité des genres dans la lutte antimines. »



« Nous appliquons une approche différenciée en fonction du sexe, de l'âge ou de l'appartenance ethnique, mais la tâche à accomplir est immense. Nous avons une dette envers les enfants, nous leur devons une approche spécifique, adaptée à leurs besoins et à leur âge. La question de l'appartenance ethnique est complexe, nous travaillons avec des communautés autochtones et devons procéder à de nombreux ajustements pour garantir l'appropriation. La terminologie employée dans le cadre de l'EREE, par exemple, est parfois trop technique. »

ANLAM/CNLAM

Donateur

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des donateurs :

- Prévoir des exigences concernant la présentation de données ventilées par sexe, âge et handicap afin de suivre en quoi l'EREE contribue à la réalisation des objectifs stratégiques en matière de genre et de diversité, le cas échéant;
- Éviter de fixer des objectifs stricts en matière de parité hommes-femmes parmi les bénéficiaires car cela pourrait empêcher de véritables approches différenciées en fonction du genre;
- Encourager la création de partenariats avec des organisations de survivants ou de personnes handicapées et promouvoir les synergies avec le secteur de l'assistance aux victimes.

À l'adresse des opérateurs/ANLAM :

- Continuer de faire une priorité de l'intégration de la dimension de genre et d'âge dans tous les aspects des opérations;
- Continuer d'engager des équipes mixtes, y compris dans des contextes difficiles;
- Utiliser des ressources telles que la Gender and Diversity Analysis Checklist (Liste de contrôle pour l'analyse des questions de genre et de diversité) pour former des équipes et concevoir des programmes plus inclusifs;¹⁰
- Organiser et/ou demander de l'aide pour former les points focaux aux questions de genre et de diversité, y compris au moyen du programme du GICHD sur le genre, la diversité, l'égalité et l'inclusion;¹¹
- Rendre obligatoire la formation aux questions de genre et de diversité pour tout le personnel travaillant dans le domaine de l'EREE. Il pourra notamment s'agir de suivre le cours en ligne du GICHD intitulé « Introduction aux questions de genre et de diversité dans la lutte antimines »;12
- Veiller à ce que la diversité et le handicap sont mieux pris en compte dans l'évaluation des besoins, le suivi et l'évaluation de l'EREE;

- Inclure systématiquement la brève série de questions du Groupe de Washington dans les projets d'évaluation des besoins en EREE afin de recueillir des données factuelles sur les personnes handicapées et de mieux adapter les programmes ;
- Envisager de créer des partenariats avec des organisations de survivants et de personnes handicapées pour mener des activités ;
- Donner une image plus positive des survivants dans les supports et recommandations de l'EREE;
- Prendre l'initiative de demander à des survivants de faire partie des équipes en charge de l'EREE;
- Utiliser des méthodes éprouvées tenant compte du handicap pour évoluer et partager les enseignements
- Tirer parti de sa propre expérience pour contribuer à l'élaboration d'orientations techniques générales.

À l'adresse du Groupe consultatif sur l'EREE :

• Contribuer à l'élaboration d'orientations pratiques et applicables sur l'EREE qui tiennent compte du handicap en créant un groupe de travail sur le sujet composé de spécialistes du handicap et de l'EREE.

¹⁰ Élaborée par le programme Genre et action antimines du GICHD, la Liste de contrôle pour l'analyse des questions de genre et de diversité est un outil pratique qui pourrait être adapté à l'EREE afin de mieux cerner les dynamiques liées au genre, à l'âge et à la diversité et de mettre sur pied des programmes et des équipes plus inclusifs. GICHD (2016), GMAP's Gender and Diversity Analysis Checklist (en anglais).

¹¹ Le programme du GICHD sur le genre, la diversité, l'égalité et l'inclusion fournit des conseils et un soutien technique dans ces domaines, notamment par le biais de la formation de points focaux sur le genre et la diversité désignés par les ANLAM et les opérateurs de la lutte antimines.

¹² GICHD (2020), Introduction aux questions de genre et de diversité dans la lutte antimines.



UN SECTEUR QUI S'ADAPTE ET QUI INNOVE

CONCLUSIONS



Les conflits récents, l'appui accru des donateurs et la nécessité de surmonter certaines difficultés opérationnelles ont poussé le secteur faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'innovation. De nouvelles approches ont vu le jour qui ont été couronnées de succès, en particulier dans des domaines tels que l'EREE numérique, la préparation et la protection en cas de conflit/l'éducation aux risques en situation d'urgence, les initiatives transfrontalières ou encore la communication pour le changement social et comportemental. Pérenniser et élargir ces initiatives sera essentiel à la poursuite des progrès et de l'intégration du secteur.



« J'aimerais qu'on puisse compter davantage sur les idées novatrices - non pas qu'il en manque, mais parce qu'on pâtit d'un manque de continuité : une idée surgit, tout le monde veut la mettre en pratique, et puis on passe à autre chose. Nous avons besoin de plus de cohérence et de continuité. »

Organisation internationale, Europe et Caucase

APPELS À L'ACTION



À l'adresse des donateurs :

- Réfléchir à des mécanismes de financement qui permettent de piloter des approches innovantes et de les reproduire à plus grande échelle en cas de réussite;
- Réfléchir à des mécanismes de financement souples, adaptés à des approches et des contextes régionaux et transfrontaliers;
- Réfléchir à des mécanismes de financement souples et à long terme capables d'appuyer des activités durables et localisées en matière de préparation aux situations d'urgence et de gestion des risques ;
- Aider, s'il y a lieu, à cerner des opportunités et des possibilités de partenariats avec le secteur privé, le secteur des technologies ou des prestataires de services pour soutenir l'innovation et la mise en œuvre de nouvelles approches.

À l'adresse du secteur des opérateurs/ANLAM :

- Étudier la possibilité de créer des partenariats avec le secteur privé et le milieu universitaire afin de consolider des approches innovantes et d'en assurer un suivi plus efficace;
- Tirer parti de l'EREE numérique pour renforcer les capacités nationales et doter les parties prenantes de connaissances, de compétences et de ressources afin d'améliorer les compétences en informatique et la maîtrise des outils numériques ;



- Assurer la pérennité d'approches innovantes grâce au renforcement des capacités et à des stratégies de sortie claires favorisant l'appropriation nationale;
- Privilégier une combinaison d'approches multimédias et interpersonnelles fondées sur une évaluation rigoureuse des besoins afin d'améliorer l'efficacité de l'EREE;
- Adopter des stratégies sensibles aux conflits et favoriser la coopération humanitaire entre pays afin d'éviter des conséquences inattendues ou une perception négative dans le cadre de projets transfrontaliers et régionaux;
- Poursuivre l'intégration de l'EREE et de la PPC, mais aussi de l'EREE et de la réduction des risques de catastrophe, afin d'améliorer la préparation des communautés aux situations d'urgence et l'appropriation des stratégies de gestion des risques au niveau local;
- Élaborer, diffuser et adapter des orientations pratiques par l'intermédiaire des équipes d'intervention d'urgence;
- Renforcer ses propres capacités en matière de communication pour le changement social et comportemental (CCSC) et partager les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques à l'intérieur et à l'extérieur des organisations;
- Veiller à ce que les approches en matière de CCSC s'appuient sur une évaluation rigoureuse des besoins et une analyse des moteurs de comportement;

• Tirer parti de sa propre expérience en matière d'EREE numérique, de PPC/éducation aux risques en situations d'urgence, d'initiatives transfrontalières et de CCSC pour contribuer à l'élaboration d'orientations techniques globales.

- Plaider en faveur de renvois à des approches transfrontalières et au soutien à la coopération et à l'assistance;
- Contribuer à l'élaboration d'orientations pratiques et applicables sur les approches innovantes grâce à la création de groupes de travail ou l'organisation de webinaires pour partager les bonnes pratiques ;
- Soutenir et promouvoir, le cas échéant, les efforts de coordination et de collaboration au niveau régional avec le Domaine de responsabilité de la lutte antimines et d'autres acteurs compétents ;
- Promouvoir les approches innovantes et la capacité de réaction du secteur au sein des instances appropriées.





Geneva International Centre for Humanitarian Demining

Maison de la paix, Tower 3, Chemin Eugène-Rigot 2C PO Box 1300, CH 1211 Geneva 1, Switzerland